



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE DU 19 DECEMBRE 2011

Observations sur le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2011 et approbation.

Les statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot proposés lors du Conseil Communautaire du 7 décembre contiennent une erreur sur le périmètre. En effet, la commune de Lauzes s'est retirée du périmètre. La délibération portant avis favorable de ce périmètre a été modifiée en conséquence.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Certains points de l'ordre du jour ont été évoqués et validés lors de la réunion de Bureau qui s'est déroulée le 15 décembre à SAILLAC.

## **Examen de l'ordre du jour**

### **1 – Redevance ordures ménagères 2012 :**

#### **➤ Fixation des tarifs 2012**

Suite au bilan du service OM de 2011 et aux prévisions établies pour l'année 2012, la Commission Environnement réunie le 25/11/2011 et le Bureau dans sa séance du 15/12/2011 proposent une augmentation des tarifs de 6%.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les tarifs pourraient s'établir comme suit :

- Résidence principale desservie 1 fois/semaine : 148.06 € (139.68 € en 2011)
- Résidence secondaire desservie 1 fois/semaine : 126.65 € (119.48 € en 2011)
- Résidence principale desservie au porte à porte : 208.54 € (196.74 € en 2011)
- Résidence secondaire desservie au porte à porte : 163.77 € (154.50 € en 2011)

Décision du Conseil Communautaire

#### **➤ Modification du règlement de facturation**

La Commission Environnement et le Bureau ne souhaitent pas modifier la tarification des ordures ménagères pour les artisans, commerçants et professions libérales.

Néanmoins, ils proposent de modifier le paragraphe 3 du règlement concernant les assujettis à la redevance et d'instaurer une redevance principale à chaque commune du territoire afin de couvrir les déchets des mairies et des activités des associations communales. Ils proposent également d'instaurer une redevance pour le restaurant scolaire équivalente au tarif des restaurants soit deux redevances principales.

Décision du Conseil Communautaire

## 2 – Micro-crèche :

### ➤ Modification du règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement de la micro-crèche validé par délibération du 27/07/2011 convient d'être précisé et modifié suite à une nouvelle circulaire de la CAF sur les points suivants :

- article 4 jours et heures d'ouverture : « la structure est fermée 3 semaines en été » modifié par « la structure est fermée 3 semaines **en août** » ;
- article 8 tarification : page 5 « toute heure entamée est due » modifié par « **toute demi heure entamée est due** » ; page 6 rajouter au paragraphe cas de déduction possible du forfait : « **éviction par le médecin (pas de délai de carence)** »
- article 8 page 6 précision du paragraphe concernant l'accueil régulier « les parents tiendront informés la structure un mois à l'avance dans le cas d'une absence prévue **au contrat**. » ; « Les absences non prévues ou non justifiées ne donneront lieu à aucun remboursement » modifié par « **les absences non prévues au contrat ou non justifiées (cf § cas de déductions possibles du forfait) seront facturées** »

Avis du Conseil Communautaire

### ➤ Modification de la convention de répartition des charges financières avec la commune de Flaujac-Pujols

Par une délibération du 13/09/2011, la répartition des charges d'investissement et de fonctionnement du bâtiment et des équipements communs entre la Communauté de Communes et la Commune de Flaujac-Pujols a été établie par une convention pour l'aménagement mobilier et électroménager des espaces mutualisés ainsi que l'entretien du bâtiment.

Après une période de fonctionnement, il en ressort que cette convention doit être complétée concernant l'entretien de l'espace micro-crèche. En effet, il convient de rajouter dans le paragraphe 2-3 de la convention relatif à la répartition des frais de fonctionnement afférents à l'entretien du bâtiment que la commune de Flaujac-Pujols prend à sa charge les petits travaux dans la micro-crèche effectués par l'agent technique communal et en demandera le remboursement total à la CCPL.

Avis du Conseil Communautaire.

### ➤ Convention pour la fourniture de repas avec la commune de Lalbenque

Les repas fournis aux enfants de la micro-crèche sont confectionnés par la cuisine centrale de la commune de Lalbenque pour un prix unitaire de 2 €.

Pour la fourniture de ces repas, une convention fixant les modalités de préparation et distribution doit être conclue avec la commune.

Approbation du Conseil et autorisation de signature de la convention par Monsieur le Président.

## 3 – Maison de santé pluridisciplinaire : validation de l'avant projet définitif

Présentation de l'avant projet définitif

Avis du Conseil Communautaire

#### **4 – Aménagement du rez-de-chaussée de la maison communautaire (2<sup>ème</sup> tranche) : plan de financement prévisionnel**

L'aménagement du rez-de-chaussée de la maison communautaire concerne la création d'une salle de réunion dans l'abri côté talus du bâtiment ainsi que la construction d'un garage voiture de 5 places sur le parking.

Le coût prévisionnel des travaux se détaille ainsi :

- création d'une salle de réunion : 57 698 € HT
- construction de garages : 35 025 € HT
- ingénierie 15 % : 13 908.45 € HT
- TOTAL : 106 631.45 € HT

Afin de financer cette opération, je vous propose le plan de financement ci-dessous :

- Etat (DETR) 20 % : 21 326.29 €
- Département (FAIE) 20 % : 21 326.29 €
- Région 10 % : 10 663.14 €
- Fonds propres : 53 315.73 €

Avis du Conseil Communautaire

#### **5 – Projet sportif 2010-2011 : attribution de subventions**

Par délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2011, la Communauté de Communes a décidé de reconduire l'aide « projet sportif jeunes » pour la saison 2010/2011 : elle a pour objet de favoriser la pratique sportive des jeunes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle contribuera à participer aux efforts faits par les clubs affiliés à une fédération pour maintenir leurs actions d'éducation, de formation et d'animation auprès de jeunes de 5 à 15 ans.

L'aide annuelle apportée sera de :

- 20 € par enfant ayant réellement pratiqué l'activité durant la saison pour les associations sportives ayant leur siège social et menant leur activité sur le territoire de la Communauté,
- 10 € par enfant ayant réellement pratiqué l'activité durant la saison pour les associations sportives extérieures au territoire de la Communauté

Après information aux clubs sportifs du territoire, signature de conventions avec chaque club, recensement des enfants de 5 à 15 ans domiciliés sur le territoire et avis des communes concernées, je vous propose désormais d'attribuer les aides sous forme de subventions à chaque club soit 3, de la manière suivante :

- 340 € pour le club de football Causse Sud (Varaie) soit 17 enfants
- 500 € pour le Tennis Club de Flaujac-Poujols soit 25 enfants
- 1 500 € pour le Football Club Lalbenque Fontanessoit 75 enfants

Approbation du Conseil et attribution des subventions.

#### **6 – Attribution des fonds de concours 2011**

Je vous propose d'allouer un fonds de concours à la commune suivante :

Belmont Ste Foi pour son projet d'enfouissement des réseaux et mise en place d'un nouvel éclairage public : 15 000 €

La commune devra prendre une délibération conforme à un modèle que nous lui fournirons. Un acompte de 50% peut être payé au démarrage des travaux, le solde après achèvement et réception des travaux.

Approbation du Conseil et attribution des fonds de concours 2011.

#### **7 – Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Sur proposition de Mme BELVEZE, Receveur communautaire, je vous propose d'admettre en non valeur, des créances irrécouvrables des rôles des ordures ménagères de 2006 à 2010 pour un montant total de 1 684.28 €.

Décision du conseil communautaire.

#### **8 – Relais Assistantes Maternelles : convention de partenariat avec l'association Bouger Respirer**

Le RAMI souhaite renouveler son partenariat avec l'association Bouger Respirer pour l'animation de séances de mini-yoga. Ce partenariat sera conclu par une convention pour 20 séances (atelier de Varaire et Lalbenque) durant 1 an (congé en juillet et août 2012).  
Le coût de la séance est de 30 €, les frais de déplacement de 58.80 € TTC à Lalbenque et de 59.25 € TTC à Varaire.

Approbation du Conseil et autorisation de signature de la convention par Monsieur le Président.

#### **9 – Présentation du projet culturel 2012 et autorisation de demande de subventions**

- Présentation du projet culturel 2012 par René GLEIZES
- Le budget pour la réalisation de ces différentes actions culturelles s'élève à environ 13 000 €. La Région Midi-Pyrénées pourrait subventionner à hauteur de 2 000 €.

Approbation et autorisation de demande de subventions aux financeurs.

#### **10 – Informations et questions diverses**



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE DU 19 DECEMBRE 2011

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSEDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excusés : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur le Président appelle les observations de l'assemblée sur le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2011 ; il informe les membres que le périmètre du SCOT présenté le 7 décembre contient une erreur car la commune de Lauzes s'est retirée du périmètre. Suite à cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

## Examen de l'ordre du jour

### 1 - Redevance ordures ménagères 2012 :

#### ➤ Fixation des tarifs 2012

Monsieur Jean-Claude AUSSET, Président de la Commission Environnement fait le bilan du service des ordures ménagères de l'année 2011 qui présente un déficit d'environ 30 000 € et présente les estimations budgétaires pour 2012. Les principales raisons d'augmentation de la contribution au SICTOM sont dues à la hausse du carburant, à l'entretien des véhicules et au traitement des ordures ménagères.

A la suite de ces informations, la Commission Environnement réunie le 25/11/2011 et le Bureau du 15/12/2011 proposent une augmentation des tarifs de 6% pour tendre vers un équilibre du service.

Monsieur le Président propose à l'assemblée que le Président du SYDED vienne lors d'un prochain conseil afin d'expliquer les augmentations relatives au SYDED.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 29 voix pour et 4 abstentions, décide d'augmenter les tarifs de la redevance ordures ménagères de 6% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les tarifs seront les suivants :

- Résidence principale desservie 1 fois/semaine : 148.06 € (139.68 € en 2011)
- Résidence secondaire desservie 1 fois/semaine : 126.65 € (119.48 € en 2011)
- Résidence principale desservie au porte à porte : 208.54 € (196.74 € en 2011)
- Résidence secondaire desservie au porte à porte : 163.77 € (154.50 € en 2011)

#### ➤ Modification du règlement de facturation

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Commission Environnement et le Bureau ne souhaitent pas modifier la tarification des ordures ménagères pour les artisans, commerçants et professions libérales.

Néanmoins, ils proposent de modifier le paragraphe 3 du règlement concernant les assujettis à la redevance et d'instaurer une redevance principale à chaque commune du territoire afin de couvrir les déchets des mairies, des salles des fêtes et des activités des associations communales. Ils proposent également d'instaurer une redevance pour les restaurants scolaires équivalente au tarif des restaurants.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide de modifier le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme stipulé ci-dessus qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et donne à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires pour en assurer la diffusion, l'application et le respect.

## 2 – Micro-crèche :

#### ➤ Modification du règlement de fonctionnement

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le règlement de fonctionnement de la micro-crèche validé par délibération du 27/07/2011 qui convient d'être précisé et modifié suite à une nouvelle circulaire de la CAF sur les points suivants :

- article 4 jours et heures d'ouverture : « la structure est fermée 3 semaines en été » modifié par « la structure est fermée 3 semaines **en août** » ;
- article 8 tarification : page 5 « toute heure entamée est due » modifié par « **toute demi heure entamée est due** » ; page 6 rajouter au paragraphe cas de déduction possible du forfait : « **éviction par le médecin (pas de délai de carence)** »
- article 8 page 6 précision du paragraphe concernant l'accueil régulier « les parents tiendront informés la structure un mois à l'avance dans le cas d'une absence prévue **au contrat.** » ; « Les absences non prévues ou non justifiées ne donneront lieu à aucun remboursement » modifié par « **les absences non prévues au contrat ou non justifiées (cf § cas de déductions possibles du forfait) seront facturées** »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces modifications au règlement de fonctionnement de la micro-crèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et donne à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires pour en assurer la diffusion, l'application et le respect.

➤ **Modification de la convention de répartition des charges financières avec la commune de Flaujac-Poujols**

Monsieur le Président rappelle la convention de répartition des charges d'investissement et de fonctionnement du bâtiment et des équipements communs entre la Communauté de Communes et la Commune de Flaujac-Poujols pour l'aménagement mobilier et électroménager des espaces mutualisés ainsi que l'entretien du bâtiment validée par une délibération du 13/09/2011.

Après une période de fonctionnement, Monsieur le Président précise que cette convention doit être complétée concernant l'entretien de l'espace micro-crèche. En effet, il convient de rajouter dans le paragraphe 2-3 de la convention relatif à la répartition des frais de fonctionnement afférents à l'entretien du bâtiment que la commune de Flaujac-Poujols prend à sa charge les petits travaux dans la micro-crèche effectués par l'agent technique communal et en demandera le remboursement total à la CCPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette modification de la convention de répartition des charges financières avec la commune de Flaujac-Poujols.

➤ **Convention pour la fourniture de repas avec la commune de Lalbenque**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les repas pour les enfants de la micro-crèche sont fournis et confectionnés par la cuisine centrale de la commune de Lalbenque pour un prix unitaire de 2 €.

Pour la fourniture de ces repas, une convention fixant les modalités de préparation et distribution et de paiement doit être conclue avec la commune de Lalbenque.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>o</sup> Vice-président à signer cette convention avec la Commune de Lalbenque.

**3 – Maison de santé pluridisciplinaire : validation de l'avant projet définitif (APD)**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'avant projet définitif de la maison de santé pluridisciplinaire proposé par la maîtrise d'œuvre. Cette phase d'avant-projet définitif a été établie sur la base du montant initial des travaux soit 853 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la phase « avant-projet définitif » et donne délégation à Monsieur le Président pour valider en suivant la phase « projet » qui confirmera les choix entérinés dans l'APD et permettra l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises.

**4 – Aménagement du rez-de-chaussée de la maison communautaire (2<sup>ème</sup> tranche) : plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison communautaire concerne la création d'une salle de réunion dans l'abri côté talus du bâtiment ainsi que la construction d'un garage voiture de 5 places sur le parking.

Le coût prévisionnel des travaux se détaille ainsi :

- création d'une salle de réunion :	57 698 € HT
- construction de garages :	35 025 € HT
- ingénierie 15 % :	13 908.45 € HT
TOTAL HT :	106 631.45 € HT
TOTAL TTC :	127 531.21 € HT

Afin de financer cette opération, Monsieur le Président propose le plan de financement ci-dessous :

- Etat (DETR) 20 % : 21 326.29 €
- Département (FAIE) 20 % : 21 326.29 €
- Région 20 % : 21 326.29 €
- Fonds propres dont TVA : 63 552.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs et lancer une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

#### **5 – Projet sportif 2010-2011 : attribution de subventions**

Monsieur le Président rappelle que par une délibération du 3 octobre 2011, le Conseil Communautaire a décidé de reconduire l'aide « projet sportif jeunes » pour la saison 2010/2011 : elle a pour objet de favoriser la pratique sportive des jeunes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle contribuera à participer aux efforts faits par les clubs affiliés à une fédération pour maintenir leurs actions d'éducation, de formation et d'animation auprès de jeunes de 5 à 15 ans.

L'aide annuelle apportée sera de :

- 20 € par enfant ayant réellement pratiqué l'activité durant la saison pour les associations sportives ayant leur siège social et menant leur activité sur le territoire de la Communauté,
- 10 € par enfant ayant réellement pratiqué l'activité durant la saison pour les associations sportives extérieures au territoire de la Communauté

Après information aux clubs sportifs du territoire, signature de conventions avec chaque club, recensement des enfants de 5 à 15 ans domiciliés sur le territoire et avis des communes concernées, le Conseil Communautaire décide d'attribuer les aides sous forme de subventions à chaque club soit 3, de la manière suivante :

- 340 € pour le club de football Causse Sud (Varaie) soit 17 enfants
- 500 € pour le Tennis Club de Flaujac-Poujols soit 25 enfants
- 1 500 € pour le Football Club Lalbenque Fontanes soit 75 enfants

#### **6 – Attribution des fonds de concours 2011**

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, d'allouer un fonds de concours pour l'année 2011 d'un montant de 15 000 € à la commune de Belmont Ste Foi pour son projet d'enfouissement des réseaux et mise en place d'un nouvel éclairage public.

#### **7 – Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Sur proposition de Mme BELVEZE, Receveur communautaire, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeur, des créances irrécouvrables des rôles ordures ménagères de 2005 à 2010 pour un montant total de 1 691.78 €.

#### **8 – Relais Assistantes Maternelles : convention de partenariat avec l'association Bouger Respirer**

Le RAMI souhaite renouveler son partenariat avec l'association Bouger Respirer pour l'animation de séances de mini-yoga. Ce partenariat sera conclu par une convention pour 20 séances (atelier de Varaie et Lalbenque) durant 1 an (congé en juillet et août 2012).

Le coût de la séance est de 30 €, les frais de déplacement de 58.80 € TTC à Lalbenque et de 59.25 € TTC à Varaire.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association Bouger Respirer.

## **9 – Présentation du projet culturel 2012 et autorisation de demande de subventions**

### **➤ Présentation du projet culturel et autorisation de demande de subvention**

Monsieur René GLEIZES, Président de la Commission Culture, fait un bilan des actions culturelles menées en 2011 sur le territoire et fait part du projet culturel pour l'année 2012.

La programmation 2012 prendra en compte différentes thématiques : théâtre, cinéma, animations pour les enfants en partenariat avec le RAM, lectures théâtralisées sur le thème de la gastronomie du territoire, concerts, spectacles en partenariat avec les écoles et le centre de loisirs.

Aujourd'hui, sur le Parc Naturel Régional, l'ensemble des communautés de communes participe à l'action culturelle à hauteur de 20%. Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces différentes actions culturelles dont la participation financière au PNR de 2380 € s'élève à environ 13 000 €. La Région Midi-Pyrénées pourrait subventionner à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet culturel de 2012 pour un montant de 13 000 € et autorise Monsieur le Président à verser une participation au PNR et à solliciter une aide auprès de la Région.

## **10 – Informations et questions diverses**

➤ Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF nous propose de conclure une convention afin de prendre en charge une partie de l'acquisition des logiciels de gestion ABELIUM de la micro-crèche et du relais assistantes maternelles.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces conventions et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

➤ La CDCI du 19 décembre 2011 s'est déroulée dans un climat de tension autour de l'avenir de Lot Célé et de Gramat.

La fusion des communautés de communes de Castelnau-Montratier et de Montcuq et des communautés de communes du Sud-Bouriane et du pays de Salviac ont été actées.

Un accord de principe a été donné à Douelle et Valroufié afin d'intégrer le Grand Cahors.

Les 4 communes isolées du Département vont intégrer une intercommunalité : Ussel rejoint Quercy-Bouriane, Le Bastit le Pays de Gramat, Montbrun intègre Figeac-Communauté et Promilhanes Lot-Célé.

La prochaine réunion se tiendra dans le courant du mois de janvier 2012.

➤ Le repas de fin d'année de la CCPL se fera le vendredi 27 janvier 2012 à Flaujac-Poujols.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée aux alentours de 17h.

Fait à Lalbenque, le 21 décembre 2011

Le Président,  
Jacques POUGET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSÉDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Fixation des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs qui s'appliqueront à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il fait part aux membres du Conseil que le budget du service ordures ménagères pour l'année 2011 présente un déficit important. Au vu des prévisions budgétaires pour l'année 2012 et afin de parvenir à l'équilibre budgétaire du service, Monsieur le Président propose une augmentation tarifaire de 6% dont les tarifs s'établiraient comme suit :

- Résidence principale desservie 1 fois/semaine : 148.06 € (139.68 € en 2011)
- Résidence secondaire desservie 1 fois/semaine : 126.65 € (119.48 € en 2011)
- Résidence principale desservie au porte à porte : 208.54 € (196.74 € en 2011)
- Résidence secondaire desservie au porte à porte : 163.77 € (154.50 € en 2011)

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DECIDE, par 29 voix pour et 4 abstentions:

**1°) de fixer, comme ci-dessus, les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,**

**2°) de conférer au Président, les pouvoirs nécessaires à leur mise en œuvre dans le respect des dispositions règlementaires prévues par les délibérations.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSEDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Modification du règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le règlement d'enlèvement de la redevance des ordures ménagères validé par la délibération du 16/12/2010 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La commission environnement et le Bureau de la Communauté de Communes proposent de modifier le paragraphe 3 du règlement concernant les assujettis à la redevance et d'instaurer une redevance principale à chaque commune du territoire afin de couvrir les déchets des mairies, des salles des fêtes et des activités des associations communales. Ils proposent également d'instaurer une redevance pour le restaurant scolaire équivalente au tarif des restaurants.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**1°) de modifier le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme stipulé ci-dessus qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

**2°) de conférer au Président les pouvoirs nécessaires pour en assurer la diffusion, l'application et le respect.**

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSÉDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Micro-crèche : modification du règlement de fonctionnement**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le règlement de fonctionnement de la micro-crèche validé par délibération du 27/07/2011 qui convient d'être précisé et modifié suite à une nouvelle circulaire de la CAF sur les points suivants :

- article 4 jours et heures d'ouverture : « la structure est fermée 3 semaines en été » modifié par « la structure est fermée 3 semaines **en août** » ;
- article 8 tarification : page 5 « toute heure entamée est due » modifié par « **toute demi heure entamée est due** » ; page 6 rajouter au paragraphe cas de déduction possible du forfait : « **éviction par le médecin (pas de délai de carence)** »
- article 8 page 6 précision du paragraphe concernant l'accueil régulier « les parents tiendront informés la structure un mois à l'avance dans le cas d'une absence prévue **au contrat**. » ; « Les absences non prévues ou non justifiées ne donneront lieu à aucun remboursement » modifié par « **les absences non prévues au contrat ou non justifiées (cf § cas de déductions possibles du forfait) seront facturées** »

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**1°) d'approuver à l'unanimité ces modifications au règlement de fonctionnement de la micro-crèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

**2°) de donner à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires pour en assurer la diffusion, l'application et le respect.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSEDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Micro-crèche : modification de la convention de répartition des charges financières avec la commune de Flaujac-Poujols**

Monsieur le Président rappelle la convention de répartition des charges d'investissement et de fonctionnement du bâtiment et des équipements communs entre la Communauté de Communes et la Commune de Flaujac-Poujols pour l'aménagement mobilier et électroménager des espaces mutualisés ainsi que l'entretien du bâtiment validée par une délibération du 13/09/2011.

Après une période de fonctionnement, Monsieur le Président précise que cette convention doit être complétée concernant l'entretien de l'espace micro-crèche. En effet, il convient de rajouter dans le paragraphe 2-3 de la convention relatif à la répartition des frais de fonctionnement afférents à l'entretien du bâtiment que la commune de Flaujac-Poujols prend à sa charge les petits travaux dans la micro-crèche effectués par l'agent technique communal et en demandera le remboursement total à la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1°) **d'approuver cette modification de la convention de répartition des charges financières avec la commune de Flaujac-Poujols tel qu'annexée à la présente délibération,**
- 2°) **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Flaujac-Poujols.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSEDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Micro-crèche : Convention pour la fourniture de repas avec la commune de Lalbenque**

Les repas fournis aux enfants de la micro-crèche sont confectionnés par la cuisine centrale de la commune de Lalbenque.

Pour la fourniture de ces repas, une convention fixant les modalités de préparation et de distribution doit être conclue avec la commune pour un prix unitaire de 2 €.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention.

Le Conseil après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1°) **d'approuver le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération,**
- 2°) **d'autoriser Monsieur le 2° vice-Président à signer la convention avec la commune de Lalbenque.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSEDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du LOT : fonds d'accompagnement complémentaire dans le cadre du CEJ**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF nous propose de conclure une convention afin de prendre en charge une partie des logiciels de gestion ABELIUM de la Micro-crèche pour un montant de 2 160 € HT et de Relais Assistantes Maternelles pour un montant de 1 673 € HT.

Monsieur le Président présente au Conseil les conventions précisant les engagements de chacune des parties et les modalités de versement de ces aides.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**1°) d'approuver les conventions d'objectifs et de financement « Fonds d'accompagnement complémentaire à l'enfance et la Jeunesse FACEJ 3 – Volet Enfance » proposée par la CAF du Lot,**

**2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention avec la CAF du Lot.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSEDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Maison de santé pluridisciplinaire : validation de l'avant projet définitif (APD)**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'avant projet définitif de la maison de santé pluridisciplinaire proposé par la maîtrise d'œuvre. Cette phase d'avant-projet définitif à été établie sur la base du montant initial des travaux soit 853 000 € HT.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**1°) d'approuver la phase « avant-projet définitif »**

**2°) de donner délégation à Monsieur le Président pour valider en suivant la phase « projet » qui confirmera les choix entérinés dans l'APD et permettra l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSÉDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Aménagement du rez-de-chaussée de la maison communautaire (2<sup>ème</sup> tranche) : plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison communautaire concerne la création d'une salle de réunion dans l'abri côté talus du bâtiment ainsi que la construction d'un garage voiture de 5 places sur le parking.

Le coût prévisionnel des travaux se détaille ainsi :

- création d'une salle de réunion :	57 698 € HT
- construction de garages :	35 025 € HT
- ingénierie 15 % :	13 908.45 € HT
TOTAL HT :	106 631.45 € HT
TOTAL TTC :	127 531.21 € HT

Afin de financer cette opération, Monsieur le Président propose le plan de financement ci-dessous :

- Etat (DETR) 20 % :	21 326.29 €
- Département (FAIE) 20 % :	21 326.29 €
- Région 20 % :	21 326.29 €
- Fonds propres dont TVA :	63 552.50 €

A la suite de cette présentation, Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**1°) d'approuver le plan de financement comme détaillé ci-dessus et de conférer au Président tous pouvoirs pour solliciter les subventions attendues,**

**2°) d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre.**

**3°) de conférer au Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSÉDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excusés : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Projet sportif 2010-2011 : attribution de subventions**

Monsieur le Président rappelle que par une délibération du 3 octobre 2011, le Conseil Communautaire a décidé de reconduire l'aide « projet sportif jeunes » pour la saison 2010/2011 : elle a pour objet de favoriser la pratique sportive des jeunes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle contribuera à participer aux efforts faits par les clubs affiliés à une fédération pour maintenir leurs actions d'éducation, de formation et d'animation auprès de jeunes de 5 à 15 ans.

L'aide annuelle apportée sera de :

- 20 € par enfant ayant réellement pratiqué l'activité durant la saison pour les associations sportives ayant leur siège social et menant leur activité sur le territoire de la Communauté,
- 10 € par enfant ayant réellement pratiqué l'activité durant la saison pour les associations sportives extérieures au territoire de la Communauté

Après information aux clubs sportifs du territoire, signature de conventions avec chaque club, recensement des enfants de 5 à 15 ans domiciliés sur le territoire et avis des communes concernées, Monsieur le Président propose désormais d'attribuer les aides sous forme de subventions à chaque club soit 3, de la manière suivante :

- 340 € pour le club de football Causse Sud (Varaie) soit 17 enfants
- 500 € pour le Tennis Club de Flaujac-Poujols soit 25 enfants
- 1 500 € pour le Football Club Lalbenque Fontanessoit 75 enfants

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer les 3 subventions telles que visées ci-dessus.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président, Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSEDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excusés : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de BELMONT SAINTE FOI pour l'enfouissement des réseaux et mise en place d'un nouvel éclairage public**

Monsieur le Président informe le Conseil de la Communauté de Communes que la commune de BELMONT STE FOI a sollicité de l'E.P.C.I. un fonds de concours destiné à contribuer au financement de son projet d'enfouissement des réseaux et mise en place d'un nouvel éclairage public ; la charge résiduelle pour la commune est estimée à 98 137 € HT.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les modalités d'attribution des fonds de concours telles qu'elles ont été édictées par l'article 186 de la loi 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales. Ce texte pose trois obligations :

- délibérations concordantes de la commune concernée et de la communauté de communes, à la majorité simple,
- financement d'un équipement (investissement ou fonctionnement ou les deux)
- fonds de concours limité à la charge résiduelle du bénéficiaire du fonds de concours coût hors subventions

Compte tenu que les conditions d'attribution d'un fonds de concours sont remplies, Monsieur le Président propose d'allouer à la commune de BELMONT STE FOI une dotation de 15 000 €. Il demande ensuite au Conseil de délibérer.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

**1°) d'allouer à la commune de BELMONT STE FOI, au titre du programme 2011, un fonds de concours de 15 000 € pour son projet d'enfouissement des réseaux et mise en place d'un nouvel éclairage public;**

**2°) d'approuver les modalités de versement suivantes :**

- **50 % sur production d'une attestation de commencement des travaux,**
- **le solde à l'achèvement des travaux justifié par le P.V. de réception des ouvrages.**

**3°) de conférer au Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSÉDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Monsieur le Président présente au conseil deux états de taxes et produits irrécouvrables que vient de lui transmettre le receveur communautaire. Celui-ci porte sur des redevances ordures ménagères de l'exercice 2005 à 2010 et concerne les redevables suivants :

- **BESSIERES Alain : 75.88 € (rôle ordures ménagères 2006),**
- **PONS Alexandra : 118.28 € (rôle ordures ménagères 2007),**
- **JUAN Jacqueline : 135.62 € (rôle ordures ménagères 2010),**
- **ORROM Mark ou Mme : 135.62 € (rôle ordures ménagères 2010),**
- **PICARD Philippe : 135.62 € (rôle ordures ménagères 2010),**
- **ZIELBAUER Pierre : 79.78 € (rôles ordures ménagères 2006), 118.28 € (rôle ordures ménagères 2007), 121.23 € (rôle ordures ménagères 2008), 130.40 € (rôle ordures ménagères 2009), 135.62 € (rôle ordures ménagères 2010),**
- **DUMONT Daniel ou Mme : 106.26 € (rôle ordures ménagères 2005),**
- **ESTRADA Virginie : 74.83 € (rôle ordures ménagères 2005),**
- **RIESSER Thierry : 67.81 € (rôle ordures ménagères 2010),**
- **LINON Régine : 120.93 € (rôle ordures ménagères 2009), 135.62 € (rôle ordures ménagères 2010).**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, considérant les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le comptable, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité **d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables suivant détail ci-dessus pour un montant total de 1 691.78 €.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSÉDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excusés : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Relais Assistantes Maternelles : convention de partenariat avec l'association Bouger Respirer**

Monsieur le Président fait part aux membres de l'assemblée que le RAMI souhaite renouveler son partenariat avec l'association Bouger Respirer pour l'animation de séances de mini-yoga. Ce partenariat sera conclu par une convention pour 20 séances (atelier de Varaire et Lalbenque) durant 1 an (congé en juillet et août 2012).

Le coût de la séance est de 30 €, les frais de déplacement de 58.80 € TTC à Lalbenque et de 59.25 € TTC à Varaire.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1°) d'approuver le projet d'animation « miniyoga » et le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération,**
- 2°) d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le 2° vice-Président à signer la convention avec l'association Bouger Respirer.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 22 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le dix neuf décembre deux mille onze à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la maison communautaire sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Président.

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33

Etaient présents : Mmes et MM. AUSSET, AYMARD, BACH Claudette, BACH Gérard, BES, BOULPIQUANTE, BONAL (suppléant de BOUSSUGE), BOYER, BURG, CALVET, CARNAJAC, CAVAILLE (suppléant de TEYSSEDRE), CAVAILLE JM (suppléant de SAUVIER), CRAYSSAC, DAYMA, DEJEAN, DUBILLON, GILES, GINESTET, GLEIZES, GUILHEM, LAFON, LEFRANC (suppléant de LACAN), MARCILLAC, MARLAS, PINSARD, RIGAUDIERE (suppléante de MOLES), ROUELLE, ROUELLES, ROUZIES, SALGUES E. et VALES.

Absents-excuses : Mmes et MM. BERC, FIGEAC Francis, FIGEAC Sandrine, LAVERGNE, VALETTE et VIET.

Absents : Mmes et MM. AILLET, BRU, CAMMAS, CONQUET, et GOURAUD.

Monsieur Michel BOYER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Présentation du projet culturel 2012 et demande de subvention**

Monsieur René GLEIZES, Président de la Commission Culture, fait un bilan des actions culturelles menées en 2011 sur le territoire et fait part du projet culturel pour l'année 2012.

La programmation 2012 prendra en compte différentes thématiques : théâtre, cinéma, animations pour les enfants en partenariat avec le RAM, lectures théâtralisées sur le thème de la gastronomie du territoire, concerts, spectacles en partenariat avec les écoles et le centre de loisirs.

Aujourd'hui, l'ensemble des communautés de communes du Parc Naturel Régional, participe à l'action culturelle à hauteur de 20% dans le cadre du partenariat GAL et PNR. Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces différentes actions culturelles, dont la participation financière au PNR concernant le projet « itinéraires bis » (2 380 €), s'élève à environ 13 000 €. La Région Midi-Pyrénées pourrait subventionner à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) **d'approuver le projet culturel 2012 pour un montant de 13 000 €,**
- 2°) **d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des aides auprès des financeurs,**
- 3°) **d'autoriser Monsieur le Président à verser une participation au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour la saison culturelle 2012 « itinéraires bis ».**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie certifiée conforme au registre  
A Lalbenque, le 23 décembre 2011  
Le Président,**

**Jacques POUGET**